



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En tant que participant à la Caisse des pensions, vous aurez droit, à votre cessation de service, à l'une des prestations indiquées page 2.

Les directives qui suivent ont pour objet de vous aider à établir la formule; lisez-les avant de la remplir : les rubriques de la formule ne vous concernent pas toutes nécessairement.

Si vous estimez pouvoir prétendre à une pension d'invalidité, ne remplissez pas la formule mais reportez-vous à la disposition H.6 du Règlement administratif.

1. Si vous désirez demander l'ajournement d'un versement ou de l'option entre les prestations (*en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts*), **il vous suffit** d'indiquer votre adresse postale et de signer la déclaration ci-après. Veuillez prendre note de l'importante disposition de l'article 32 qui est applicable si, ayant différé l'exercice d'un droit d'option, vous n'avez pas opté avant l'expiration d'un délai de 36 mois. Il est signalé que, conformément à l'article 44, la Caisse n'est pas tenue de verser des intérêts sur une prestation due mais non versée.
2. Si vous désirez donner dès à présent des instructions concernant le paiement, remplissez la formule comme il est indiqué ci-après :
 - a) Vous devez remplir les sections I et II et apposer votre signature sur les pages 2 et 3;
 - b) Si vous comptez moins de 5 ans d'affiliation, vous NE devez PAS remplir cette formule, mais consulter le Secrétaire de votre Comité des pensions.
(Veuillez lire attentivement les notes, qui sont conçues pour vous aider à déterminer les prestations auxquelles vous pouvez prétendre.)
3. Une fois remplie, la formule doit être renvoyée au Secrétaire de votre Comité des pensions.
4. Veuillez noter ce qui suit :
 - a) Un participant n'est réputé avoir atteint l'âge de 55, de 60 ou de 62 ans que si sa période d'affiliation comprend le jour de son cinquante-cinquième, de son soixantième ou de son soixante-deuxième anniversaire, respectivement;
 - b) Le droit à une prestation ne s'ouvre qu'après le dernier jour de la période d'affiliation;
 - c) Aucune prestation ne peut être versée avant que les pièces requises aient été reçues et traitées et le paiement ordonné par l'Administrateur de la Caisse;
 - d) Les pensions de retraite mensuelles pourront être ajustées en fonction de l'évolution du coût de la vie.
5. Les articles 34, 35, 35 bis, 36 et 37 des Statuts prévoient le versement automatique de certaines prestations aux veuves, veufs, conjoints divorcés survivants, enfants et personnes indirectement à charge qui remplissent les conditions requises.
6. Si la pension à laquelle vous avez droit est inférieure à 300 dollars par an, elle peut éventuellement être intégralement convertie en une somme en capital.
7. Votre dossier doit contenir une formule de « Désignation de bénéficiaires d'un versement résiduel ». Toute modification que vous désirez apporter à cette désignation devra être indiquée sur une formule PENS.A/2.
8. En ce qui concerne la perte des droits aux prestations, veuillez-vous reporter à l'article 46 des Statuts.

NOTE : Ne remplissez la partie ci-dessous QUE si vous demandez l'ajournement d'un versement ou de l'option entre les prestations en vertu des dispositions de l'article 32 des Statuts. Il est rappelé que votre compte ne porte intérêt que jusqu'à la date de cessation de service. Si vous demandez l'ajournement, veuillez renvoyer cette page au Secrétaire de votre Comité des pensions et CONSERVER les pages 2 et 3, que vous utiliserez pour nous notifier votre décision définitive

Je soussigné(e), _____ demande que le versement de la prestation ou l'exercice de
(Nom en lettres d'imprimerie)

l'option qui m'est ouverte soit différé pendant dans un délai de 36 mois, à compter de la date de ma cessation de service, conformément aux dispositions de l'article 32 des Statuts.

À l'avenir, mon adresse postale sera la suivante :

(Numéro et rue)	(Ville)
(Code postal)	(Pays)
(Courriel personnel)	(Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))

Date: _____

Signature: _____



CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Instructions concernant le versement des prestations

(À remplir par les participants qui comptent au moins 5 ans d'affiliation)

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section I – CHOIX DE LA PRESTATION

(VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX ET DATER ET SIGNER EN BAS DE LA PAGE.)

(Nom)

(Prénoms)

A. PENSION DE RETRAITE NORMALE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS AYANT ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 28)
(voir note 4)

- 1. Pension intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite, étant entendu que vous renoncez à tous vos droits à une pension minimum.....

B. PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE : OPTION OUVERTE AUX PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 ANS AU MOINS MAIS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 29) (voir note 4)

- 1. Pension de retraite anticipée intégrale
- 2. Une somme en capital égale au tiers de la pension OU à _____ dollars, si vous désirez recevoir une somme en capital inférieure au tiers de la pension, OU au montant de vos cotisations majoré des intérêts, si ce montant est supérieur au précédent, le SOLDE VOUS ÉTANT VERSÉ sous la forme d'une pension de retraite anticipée

NOTE 1. Pension immédiate à taux réduit, avec pension de survivant. La pension d'enfant éventuellement payable n'est due qu'à partir du moment où le participant atteint l'âge normal de la retraite, ou de son décès si celui-ci survient avant.

C. PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 30) (voir notes 2 à 4)

Pension différée intégrale, assortie de prestations de survivant, payable à partir de l'âge normal de la retraite

NOTE 2. Une pension de retraite différée peut être versée à un taux réduit à partir de 55 ans. Indiquez à quel âge vous désirez commencer à toucher votre pension en avisant la Caisse environ un mois avant d'atteindre cet âge.

NOTE 3. Aucune forme de pension différée ne donne droit à une pension d'enfant.

NOTE 4. L'âge normal de départ à la retraite est de 62 ans lorsque le participant a été admis ou réadmis à la Caisse le 1er janvier 1990 ou après cette date (il est de 60 ans lorsque la période d'affiliation a commencé avant 1990 et n'a pas été interrompue).

D. VERSEMENT AU TITRE DE LA LIQUIDATION DES DROITS : OPTION OUVERTE, SANS AUTRE SPÉCIFICATION D'ÂGE, À DES PARTICIPANTS QUI N'ONT PAS ATTEINT L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE (article 31)

Versement de départ ayant pour effet d'éteindre tous autres droits à prestation

Date: _____

Signature: _____



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Instructions concernant le versement des prestations

Numéro UID (Numéro unique)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION II – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Prière de DACTYLOGRAPHIER ou d'écrire en LETTRES D'IMPRIMERIE – NE PAS EMPLOYER D'ABRÉVIATION

Je soussigné(e), _____, donne ci-après
 (Nom) (Prénoms)

mes instructions pour le paiement de la prestation à laquelle j'ai droit, et pour laquelle j'ai opté dans la section I (voir page 2).

NOTE : Le paiement ne peut être fait qu'à un compte ouvert à votre nom. Cependant, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte bancaire et que vous n'êtes pas en mesure d'en ouvrir un, le paiement peut vous être adressé aux bons soins d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies. La prestation ne peut être envoyée à une adresse postale ni versée à un tiers.

A. Instructions de paiement (Toute formule non remplie intégralement sera retournée à l'expéditeur, ce qui retardera le paiement des prestations)

1. Pension mensuelle

Veillez effectuer les paiements au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	
(NUMÉRO ET RUE)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

NOTE : Veuillez obtenir de votre banque et nous communiquer un document faisant apparaître les codes à utiliser pour l'acheminement des virements internationaux.

2. Somme en capital (Ne compléter qu'en cas de virement à un compte différent de celui indiqué ci-dessus)

Veillez virer la somme due au compte ci-après :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER	NUMÉRO DU COMPTE
(NOM DE L'AGENCE, LE CAS ÉCHÉANT)	
(NUMÉRO ET RUE)	Code ou adresse ABA, SWIFT, BLZ, ABI, CAB ou autre à utiliser pour les virements (à obtenir auprès de votre banque).
(VILLE, ÉTAT OU PROVINCE, CODE POSTAL, PAYS)	

B. Monnaie de paiement : Somme en capital _____ **Pension mensuelle** _____
 (Veillez préciser la monnaie de paiement) (Veillez préciser la monnaie de paiement)

NOTE : Les prestations sont payables dans toute monnaie choisie par le bénéficiaire. Toutefois, sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis. En ce qui concerne la somme en capital, si le bénéficiaire opte pour une monnaie autre que le dollar des États-Unis, c'est la banque qui effectuera la conversion, sans intervention de la Caisse.

C. Adresse postale (à remplir dans tous les cas) :

(Numéro et rue)	(Ville)
(Code postal)	(Pays)
(Courriel personnel)	(Numéro de téléphone (Domicile ou cellulaire))

Date: _____

Signature: _____